



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/SC

**ARRETE N° 2024/1270
portant délégation de fonctions**

♦♦♦

Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du 2 février 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

ARRETE

Article 1

Monsieur Pascal COINCHELIN, né le 27 juin 1952, Conseiller Municipal, est délégué :

- au spectacle vivant,
- au cinéma,
- à la culture populaire dans les quartiers.

Par ailleurs, il assiste Mme Anne-Catherine GOETZ, Adjointe au Maire.

Article 2

Monsieur Pascal COINCHELIN est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints.

Article 3

Les délégations visées aux articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Ces délégations sont exercées pour la durée du mandat du Conseil municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

Article 5

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Pascal COINCHELIN,
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 20 juin 2024

Madame le Maire



Michèle LUTZ

Spécimen de signature de M. Pascal COINCHELIN : 

Spécimen de paraphe de M. Pascal COINCHELIN : 

Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- à Mme Anne-Catherine GOETZ, Adjointe au Maire,
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- à la directions des finances,
- à la direction de la culture,
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Mulhouse.